RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DE MONTPELLIER

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1873-1874

PAR

M. A. BÉCHAMP,

PROFESSEUR DE CHIMIE MÉDICALE ET DE PHARMACIE,
PREMIER ASSESSEUR FAISANT FONCTION DE DOYEN.

MONTPELLIER

JEAN MARTEL AÎNÉ, IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

RUE DE LA BLANQUERIE 3, PRÈS DE LA PRÉFECTURE.

1874

Messieurs,

C'est à la confiance de mes honorables Collègues, dont les votes m'ont désigné pour remplir les fonctions d'assesseur de M. le Doyen, que je dois l'honneur insigne de vous présenter aujourd'hui le compte-rendu des travaux de la Faculté de médecine pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler. Je m'efforcerai de dire, aussi brièvement que le comporte le sujet, la suite des actes et des événements qui se sont accomplis dans l'École depuis votre session de l'année dernière.

Ces événements et ces actes sont de deux ordres. Les uns concernent la vie régulière de la Faculté dans ses rapports avec l'objet de son institution, qui est de faire des médecins. Les autres concernent les modifications que le temps amène, en bien comme en mal, dans les créations humaines les plus anciennes comme les plus respectables.

J'ai remarqué que MM. les Doyens, dans leurs comptes-rendus

de chaque année, jugent volontiers de la prospérité de l'École par le nombre des élèves qui viennent y puiser l'instruction, y subir des examens ou y soutenir des thèses. Je l'avoue en toute sincérité, ce point, qui ne me laisse pas insensible, me touche cependant assez médiocrement. Je me préoccupe beaucoup moins de savoir si nous avons beaucoup d'élèves, que si nous sommes convenablement outillés pour répondre à l'attente et aux sacrifices des familles qui nous confient leurs fils. Je le dis sans hésiter, si j'avais à choisir, bien que cela soit en opposition avec la routine, je préfèrerais pour la Faculté :

Un personnel imposant et un magnifique outillage,

Et puis, avec cela, un nombre d'élèves proportionné, fût-il médiocre.

A mes yeux, mieux valent dix bons médecins sérieux, instruits, que cent médiocres. Ceux-là honorent la Faculté autant qu'ils sont utiles à leurs malades. Tout le monde ne pense pas ainsi, et il y a telle Faculté qui compte ses étudiants par milliers et qui voudrait encore en accroître le nombre. Colossale aberration !

Mais j'aurai l'occasion de revenir sur ces délicates questions dans une autre partie de ce Rapport, à propos d'un événement qui a profondément ému tous les membres de la Faculté. Me conformant à l'usage, je vais, en attendant, vous parler d'inscriptions et d'examens.

Le nombre des inscriptions s'est maintenu cette année dans la moyenne normale qui témoigne de la prospérité matérielle de l'École. Il y en a eu 1773, savoir : 1610 pour le doctorat et 163 pour le grade d'officier de santé ; mais parmi ces dernières, un certain nombre avec projet de conversion. En divisant le chiffre total des inscriptions par 4, on obtient le nombre 443 qui exprime celui des élèves présents à chaque trimestre.

Ces élèves subissent dans la Faculté deux sortes d'examens : ceux de fin d'année, qui sont destinés à s'assurer qu'ils ont assi-

dûment suivi les cours et ont étudié convenablement les matières de l'année à laquelle ils appartiennent ; et ceux de fin d'études, qui, pour les docteurs, précèdent la soutenance de la thèse.

Il y a eu 336 examens de fin d'année. Ces examens sont les mêmes pour les aspirants au doctorat et pour les officiers de santé.

Ils se répartissent comme suit :

Examens de fin de 1re année	102.	Ajournés	37.	Admis	65.
— — de 2e année	91	—	19	—	72
— — de 3e année	143	—	6	—	137
Totaux.....	336		62		274

Les examens de fin d'études pour les aspirants au doctorat ont été de 623, répartis comme ceci :

Premier examen	153.	Ajournés	42.	Admis	111.
Second —	115	—	12	—	103
Troisième —	149	—	41	—	108
Quatrième —	101	—	3	—	98
Cinquième —	105	—	7	—	98
Totaux....	623		105		518

Il est assurément affligeant de constater un si grand nombre d'ajournements. Pour les examens de fin d'année, il a été de 1 sur 5, tandis qu'il n'avait été en 1868 que de 1 sur 6,5. Pour les examens de fin d'études, il y a eu un ajournement pour 6 candidats, en 1868 il y en a eu 1 sur 10. Je m'abstiens de rechercher quelle est la cause de cette diminution dans l'ardeur au travail de nos élèves. Nous examinerons plus loin si ce triste spectacle ne sera pas diminué par la valeur des épreuves.

Après les cinq examens du doctorat, vient la soutenance de la thèse.

Thèses soutenues 77. Ajourné 1. Admis 76.

Indépendamment des diplômes de docteurs et d'officiers de santé, la Faculté délivre aussi des diplômes de sages-femmes.

Il y a eu 68 examens de sages-femmes de première classe et

15 examens de seconde classe. Les premières sont tenues de subir deux épreuves ; les secondes n'en subissent qu'une seule.

En résumé, tous ces actes ont abouti au résultat général que voici. Ont été délivrés :

Diplômes de docteurs		76
—	d'officiers de santé	5
—	de sages-femmes de 1re classe	34
—	—— de 2e classe	9
Total		124

Nous n'aurions pas une exacte idée de l'élévation du niveau des études par la seule comparaison des admis et des ajournés. Il est utile de connaître le nombre des mentions qui se sont le plus approchées de la perfection.

Sur 518 admissions aux cinq examens de doctorat :

La note	*Très-satisfait* a été obtenue		1 fois.
—	*Bien satisfait*	—	48 fois.
—	*Satisfait*	—	226 fois.
—	*Médiocrement satisfait*	—	243 fois.

Est-ce là uniquement le fruit de la juste sévérité des juges ?

Il y a eu aussi des degrés dans la valeur des thèses. Le jugement de celles-ci porte sur deux points : la valeur intrinsèque du travail qui est soumis au jugement de la Faculté, représentée par le Jury d'examen, et la manière dont il est défendu par le récipiendaire. De là deux notes ou mentions : l'une pour la thèse ; l'autre pour la soutenance.

Vingt-deux thèses seulement ont mérité la mention *Satisfait* pour la thèse et pour l'argumentation.

Mais il y a lieu de citer les thèses suivantes qui ont mérité, avec les éloges des juges, les notes les plus élevées.

Les mentions *Satisfait* et *Bien satisfait* ont été obtenues par :

M. Champeaux, pour la dissertation : *Les côtes du Brésil et de la Plata. Études de pathologie et de topographie médicale.*

M. Roger, pour la dissertation : *Étude sur le traitement de la pleurésie purulente.*

M. Boiteau, pour la dissertation : *Considérations critiques sur les diverses méthodes de pansement des plaies d'amputation. Avantages de la réunion immédiate incomplète et du pansement à la ouate.*

Les mentions *Bien satisfait* ont été obtenues par :

M. Gilbert, pour une thèse soutenue dans le but d'obtenir le diplôme de docteur en chirurgie : *Étude clinique sur les fistules vésico-vaginales.*

Les notes *Bien satisfait* et *Très-satisfait* ont été obtenues par :

M. Baltus, pour la dissertation : *Théorie du microzyma. Etude théorique et pratique de la pyogénèse.*

M. Roustan, pour la dissertation : *Traitement par la lumière des maladies des yeux, et en particulier de l'héméralopie.*

Les mentions *Très-satisfait* ont été méritées par :

M. Balestre, pour la dissertation : *Etudes cliniques sur la fièvre de lait et sur l'établissement de la sécrétion lactée.*

M. Guillaud, pour la dissertation : *De l'aconit et de l'aconitine. Recherches sur leur action physiologique.*

M. Birot, pour la dissertation : *Essai sur les albumines pathologiques.*

J'ajoute que plusieurs de ces thèses sont autre chose que de savantes compilations ; ce sont des travaux originaux, de véritables Mémoires, qui ont fait faire à quelque point de la science un véritable et réel progrès. Pourquoi tous nos jeunes aspirants au doctorat ne peuvent-ils pas, comme ceux-là, travailler auprès de leurs maîtres !

Les concours sont un autre moyen d'apprécier l'élévation du niveau des études et d'exciter l'émulation parmi les élèves.

Concours pour l'École pratique d'anatomie. 35 candidats y ont pris part ; 20 élèves ont été admis. Les quatre premiers nommés, sont : MM. Assaki, Carafi, Vignal et Choukry-Saleh.

Concours pour l'École pratique de chimie et de physique.

Il y a eu 13 candidats. Tous ont été admis. Ont été classés par ordre de mérite : MM. Joulié, Chabanon, Martin et Deffis. Les autres ont été admis *ex æquo*.

Un trop petit nombre d'élèves prennent part à ces concours, ce qui, hélas ! témoigne d'une ardeur fort médiocre. Si peu considérables que soient nos ressources pour certaines parties de l'enseignement, pourquoi un plus grand nombre n'aspireraient-ils pas à en profiter? Sans doute c'est parce qu'il y a des natures qu'il est nécessaire de forcer à bien ou à mieux faire. Il serait désirable que tous les élèves sans distinction, les forts comme les faibles, ceux que Dieu a magnifiquement doués aussi bien que ceux qui n'ont reçu qu'un talent, fussent admis dans les laboratoires de la Faculté, sous les yeux des maîtres, et vinssent y acquérir, avec des notions pratiques plus exactes, l'horreur de l'à-peu-près et l'habitude de la précision. Mais les réglements n'accordent ce droit qu'à ceux qui ont fait le plus d'effort pour le mériter. Ce n'est pas que tous les élèves ne soient tenus de fréquenter les pavillons de dissection et d'apprendre le maniement du scalpel ; mais les élèves admis à l'École-pratique jouissent de priviléges que n'ont pas les autres. Quant aux manipulations de la chimie, ceux qui ont concouru pour l'École-pratique peuvent seuls y aspirer. C'est là une lacune qu'il importerait de combler, car la chimie est une science maîtresse sans laquelle on devient un médiocre physiologiste et un médiocre biologiste.

Après les concours pour les Écoles-pratiques viennent, à la fin du semestre d'été, les concours pour les prix.

Première année. Cinq candidats : Prix : M. Assaki ;
Mention très-honorable : M. Vignal ;
Mention honorable : M. Leuret.

Seconde année. Deux candidats. Prix : M. Racime.

Troisième année. Quatre candidats, dont deux élèves militaires. Prix : M. Moriez, élève militaire.

Quatrième année. Prix : M. Aussilloux.

Enfin, tous les ans, en vertu d'une décision ministérielle, une Commission nommée par le Doyen désigne à S. Excellence les thèses de l'exercice précédent qui ont été jugées dignes d'une récompense comme possédant un mérite très-réel. Cette année, la Commission était composée de MM. Martins, Courty, Combal, Estor et Dupré, rapporteur. Quatre thèses, soutenues pendant l'année scolaire 1872-73, ont été signalées à M. le Ministre. Ce sont celles de :

M. Bertier : *Des tumeurs de l'os maxillaire supérieur, et de sa résection;*

M. Salles : *De la résection totale du maxillaire supérieur;*

M. Grasset : *Étude clinique sur les affections chroniques des voies respiratoires d'origine paludéenne;*

M. Stawecki : *De la température dans l'accès normal de la fièvre intermittente.*

M. Grasset a reçu une lettre ministérielle de félicitation et, en outre, le prix de 500 francs fondé par le docteur Fontaine.

M. Bertier, placé en seconde ligne, a également reçu une lettre ministérielle de félicitations.

MM. Salles et Stawecki ont été félicités par M. le Recteur au nom de M. le Ministre.

J'aurai fini avec les concours d'élèves, quand je vous aurai dit que deux places d'aide d'anatomie étaient vacantes. Deux concurrents se sont présentés ; ils ont été nommés, ce sont :

M. Grimaldi, nommé pour deux ans;

M. Chalot, nommé pour un an.

En outre, un concours pour deux places d'internes a été ouvert à l'Hôtel-Dieu Saint-Éloi le 16 mars dernier. Huit candidats s'étaient fait inscrire. L'un s'étant retiré, les autres ont été classés dans l'ordre suivant : MM. Chiaïs, Lannegrace, Baltus, Aussilloux, Calligari, Baumel et Duffours.

L'Administration des hospices a nommé internes :

M. Chiaïs pour cinq ans ;

M. Lannegrace pour deux ans.

Tels sont, Messieurs, exposés aussi rapidement que je l'ai pu, les faits qui concernent nos *enseignés*. Il était juste de nous occuper d'abord de ce qui les intéresse, puisque c'est à leur profit que nous dépensons, avec nos forces, le plus noble de notre vie.

L'enseignement, dans la Faculté, est d'une double nature : l'un, réglementaire et d'institution, est donné par les Professeurs ; l'autre, complémentaire, est donné par ceux de MM les Agrégés qui demandent à l'Autorité supérieure l'autorisation de faire des leçons sur un sujet quelconque qui n'est pas actuellement enseigné par l'un des Professeurs.

Je ne dirai rien des Professeurs : un Professeur fait toujours son devoir.

MM. les Agrégés qui font un cours complémentaire, font plus que leur devoir, puisqu'ils ne sont assujettis qu'à faire partie des jurys d'examen. M. Jaumes a fait des leçons sur *les opérations chirurgicales des voies lacrymales*, et a été appelé à suppléer M. Bouisson dans la chaire de médecine opératoire. M. Grynfelt s'est chargé d'un cours complémentaire d'accouchements, et M. Masse, d'un *cours d'histologie pathologique* ; après chacune des leçons de ce dernier cours, des pièces microscopiques ont pu être examinées par les élèves, lesquels ont été, de cette façon, exercés au maniement du microscope. M. de Girard a été autorisé de faire un *cours de chimie pharmaceutique*, ce qui a permis au Professeur de chimie médicale de donner plus de développement au cours de chimie organique.

Mais, indépendamment de l'enseignement donné par les Professeurs ou par les Agrégés autorisés, des leçons sont faites régulièrement, chaque année, par le prosecteur et par le chef des travaux anatomiques. Le premier, M. Bimar, a démontré dans le cours d'hiver : l'ostéologie, la syndesmologie et l'angéiologie; pendant le semestre d'été, il a fait une démonstration publique des bandages. Le second, M. Masse, a fait des leçons sur la myologie et l'anatomie des organes des sens.

Pendant le semestre d'été, le même fonctionnaire a dirigé les exercices pratiques de médecine opératoire. J'ai déjà dit que M. Masse avait, en outre, fait un cours d'histologie pathologique. Par ce tableau nous voyons, en y comprenant le cours du Professeur d'anatomie, que cette science est enseignée, chaque année, complétement dans ses parties essentielles. Puisque je viens de dire quelques mots de l'enseignement de l'anatomie, de cette science qui est la base de toute bonne instruction médicale, j'ajouterai que pendant l'année scolaire 1873-74 la matière à dissection n'a pas manqué. Les amphithéâtres ont reçu, pour être mis à la disposition des cours, des jurys d'examen et des élèves, 93 sujets qui ont été fournis par :

L'hôpital Saint-Éloi.............	32
— Général...............	1
La Maison centrale d'Aniane......	15
— de Nimes......	35
— de Montpellier..	10
	93

Sur ce nombre, 60 ont été distribués aux élèves de l'École-pratique et aux autres élèves pour leur instruction. Les 33 autres sujets ont été réservés pour les cours, pour les examens, pour les épreuves pratiques du concours d'aide d'anatomie et pour les exercices pratiques de médecine opératoire. Pour conserver et mieux utiliser ces précieux restes, on les injecte avec une préparation antiseptique de glycérine et d'acide phénique. On peut donc affirmer que la matière anatomique ne fait pas défaut à Montpellier. Sans doute il n'y a pas d'encombrement, mais ce dont on dispose, utilement, respectueusement employé, suffit amplement à l'instruction de nos élèves.

Dans les salles de la clinique médicale, de la clinique chirurgicale et de celle d'accouchements, les malades, atteints des mille formes que revêtent les infirmités humaines, n'ont pas manqué non plus à l'instruction des élèves. D'après les registres de l'Administration des hôpitaux, l'Hôtel-Dieu Saint-Éloi a reçu,

du 1er octobre 1873 au 1er octobre 1874, dans le service de la clinique médicale et dans le service du médecin militaire, également ouvert aux élèves, 2019 malades, dont 1852 sont sortis guéris.

Dans le service de la clinique chirurgicale sont entrés plus de 1100 sujets affectés de toutes sortes de maladies, dont un grand nombre ont exigé des opérations majeures. Les Professeurs chirurgiens en chef ont pratiqué 102 opérations, parmi lesquelles 4 de hernie étranglée, 13 d'hydrocèle, 5 de fistule vésico-vaginale, 19 de chéiloplastie, 25 de cataracte, 3 de fistule à l'anus, 1 de pupille artificielle, 5 résections, 1 de fistule lacrymale, 6 de taille, 7 amputations, 3 de lithotritie, 5 d'ongle incarné, 1 amputation partielle de la langue, 9 extirpations de tumeurs, 1 extirpation de fibrôme de la matrice, 1 opération de prolapsus de la muqueuse rectale, 1 opération de tumeur érectile, 2 extirpations de kystes sébacés, une amygdalotomie, une ablation d'énormes végétations à l'anus. Neuf cents malades sont sortis guéris, 54 ont succombé.

Par ce tableau on voit que nos élèves voient passer sous leurs yeux et peuvent étudier les cas chirurgicaux les plus rares, comme les plus redoutables.

Les leçons, les examens, le devoir de faire partie des jurys des concours, qui constituent les obligations régulières des Professeurs et des Agrégés, n'épuisent pas leur activité, et tous paient leur tribut à l'avancement de la science. Les publications qui émanent des membres de la Faculté ne sauraient être ni analysées, ni, encore moins, appréciées ici. Je pourrai à peine énumérer les titres des sujets qui ont été traités.

M. Boyer publie en ce moment une *Histoire de la chirurgie.*

M. Martins a publié, d'octobre 1873 à octobre 1874, les ouvrages suivants :

1° Sur l'ostéologie des membres antérieurs de l'ornithorhynque et de l'échidné comparée à celle des membres correspondants dans les reptiles, les oiseaux et les mammifères. (Mémoire pré-

senté à la réunion de l'Association française pour l'avancement des sciences à Lyon.)

2° Introduction biographique de la traduction du livre de M. Haeckel, intitulé : Histoire de la création des êtres organisés d'après les lois naturelles.

3° Note sur un cas de luxation du muscle tibial postérieur, lue à l'Académie de médecine le 6 janvier 1874.

4° Aigues-Mortes, son passé, son présent, son avenir. Essai géologique et historique. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1874.)

5° Mémoire sur la topographie géologique des environs d'Aigues-Mortes. (*Revue des sciences naturelles*, juin 1874.)

6° Voyage autour du monde de la corvette anglaise *Challenger*. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1874.)

7° De la Férule commune comme plante ornementale pendant l'hiver. (*Revue horticole*, 16 mars 1874.)

M. Courty a inséré dans le *Montpellier médical* et dans les *Archives de gynécologie* un « Mémoire *sur l'absence des organes constitutifs du sexe féminin,* à l'appui d'une demande en nullité de mariage. » Le même Professeur a lu, à la troisième réunion de l'Association française pour l'avancement des sciences tenue à Lille cette année, un « Mémoire intitulé *de la Rétroflexion et de son traitement* ». Ce travail a été inséré dans le *Montpellier médical* et dans le Compte-rendu du Congrès. De plus, M. Courty a fondé et publie comme directeur, en commun avec MM. Pajot et Gallard, avec la collaboration de M. Leblond, rédacteur en chef, un Journal des maladies utérines et d'accouchements, qui manquait à la France, sous le titre de « Archives de gynécologie ». Cette Revue paraît à Paris, chez l'éditeur Lauwereyns, rue Casimir-Delavigne, 2.

M. le professeur Fonssagrives a publié :

Hygiène et assainissement des Villes. In-8° de 560 pages.

Article *Mercure* du Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.

Le Professeur de chimie médicale et de pharmacie a publié les travaux suivants :

1° *Recherches sur l'isomérie dans les matières albuminoïdes.* (Comptes-rendus de l'Académie des sciences, t. 77 p. 1525.)

2° *Nouvelles recherches sur l'épuisement physiologique de la levûre de bière, et remarques à l'occasion d'une communication de M. Schutzenberger.* (Comptes-rendus, t. 78, p. 645.)

3° *Sur la matière colorante rouge du sang.* (Comptes-rendus, t. 78, p. 850.)

4° *Sur quelques particularités de l'histoire de la caséine et de l'albumine, à propos d'une note de M. Comaille.* (Comptes-rendus, t. 78, p. 1575.)

5° *Sur les albumines du blanc d'œuf, à propos d'une réclamation de M. Armand Gautier.* (Comptes-rendus, t. 79, p. 393.)

6° *Sur les microzymas de l'urine, et la cause de la fermentation ammoniacale pathologique de ce liquide.* (Montp. méd., t. 32, p. 168.)

7° Publication de la vingt-unième Lettre sur la chimie, adressée à M. le professeur Courty.

M. Moitessier publie en ce moment un livre intitulé : « l'Air ».

M. Fuster a fait paraître le tome Ier d'un ouvrage intitulé : *Clinique de Montpellier.*

M. Castan a publié : 1° De l'enseignement de l'Histoire de la médecine, son caractère et son but. Première leçon du cours d'Histoire de la médecine. 2° Des chroniques scientifiques dans le *Montpellier médical.* .

M. Bertin a rédigé pour le Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales l'article *Mort*. Cet article, qui a 63 pages, paraît dans la deuxième série du tome IX de ce dictionnaire.

M. Jaumes a publié plusieurs mémoires dont voici l'énumération :

1° *Observation de gangrène du prépuce et de la verge;* in *Montpellier médical.*

2° Un mémoire sur « *la création de nouvelles Facultés de médecine. Réflexions à propos du Rapport de M. Paul Bert à l'Assemblée nationale.* » Même recueil.

3° Blennorrhagie et balsamiques : observations et réflexions. Même recueil.

M. Jaumes a, en outre, rédigé deux chroniques scientifiques pour le *Montpellier médical*, et deux analyses bibliographiques sur « la clinique chirurgicale de la Charité » par M. le professeur Gosselin, et sur l'ouvrage de M. le professeur Fuster, intitulé : « *Clinique de Montpellier* ».

M. Sicard a continué de rédiger dans la *Revue des sciences naturelles*, fondée à Montpellier par M. Dubrueil, fils d'un de nos anciens professeurs et naturaliste distingué, « la Revue analytique des travaux botaniques français ».

M. Grynfelt a publié un mémoire intitulé : *Emploi du forceps pour extraire la tête après la sortie du tronc.*

M. Eustache, agrégé stagiaire, a publié une brochure qui a pour titre : « Recherches sur le mode d'action des eaux minérales ».

Cette rapide énumération suffit pour juger de l'activité qui a régné dans l'École pendant l'année dont j'ai été chargé de vous retracer l'histoire. Les aînés, comme les plus jeunes membres de la Faculté, tous ont payé leur tribut au devoir et à la science. Mais il est difficile qu'à un si grand travail les forces les plus vives ne finissent par s'user. C'est ainsi que l'âge et les infirmités qu'il traîne à sa suite ont fini par trahir la bonne volonté de M. Fuster, et l'ont décidé à se démettre des fonctions très-fatigantes de professeur de clinique médicale et à demander à permuter avec M. Combal, titulaire de la chaire de thérapeutique et de matière médicale. M. Combal ayant consenti à la permutation demandée, la Faculté y ayant donné son consentement, M. le Ministre, par décision du 29 décembre 1873, a consacré le changement sollicité.

Par suite de cette modification, M. Combal, qui était en

même temps chargé de la clinique des maladies chroniques à l'Hôpital-Général, s'est démis de ces fonctions, et la Faculté, dans sa séance du 11 décembre 1873, a eu la bonne fortune de pouvoir désigner à sa place M. le professeur Fonssagrives, qui a bien voulu se charger de ce surcroît de travail.

La mort du cher et regretté professeur René avait rendu vacante la chaire de médecine légale et de toxicologie. La vacance ayant été déclarée le 22 août 1873, la Faculté, assemblée le 21 octobre suivant, apprenait que six concurrents se disputaient l'honneur de la remplir: MM. Caussé, d'Alby; Loustau, de Pau; Saintpierre, Estor, Castan et Garimond. Le 25 octobre, après la lecture et la discussion des rapports sur les titres des candidats, M. Estor fut présenté en première ligne, et M. Castan, en seconde ligne. M. Estor a été nommé par décret du 15 novembre et installé, sous la présidence de M. Peyrot, faisant fonction de Recteur, le 20 novembre 1873.

Mais, peu de temps après, le 6 janvier de cette année, l'Assemblée nationale instituait deux nouvelles chaires dans la Faculté de médecine de Montpellier: l'une d'*anatomie pathologique et d'histologie*, l'autre d'*histoire de la médecine*.

La création de la chaire d'anatomie pathologique et d'histologie était depuis longtemps désirée par la Faculté, et M. Bouisson, dans un rapport adressé le 31 mars 1871 à M. le Ministre de l'Instruction publique et dans un discours prononcé à la tribune de l'Assemblée nationale en avait réclamé avec instance l'institution. Les travaux spéciaux de M. Estor, et son dévouement à la science, le désignaient pour occuper une chaire d'une si haute importance; il y a été nommé par le décret du 14 mars 1874. Les vues nouvelles de ce savant feront sortir l'anatomie pathologique et l'histologie de l'ornière où elles se traînent depuis si longtemps, en remplaçant de gratuites hypothèses concernant l'origine des éléments anatomiques, par une théorie qui repose entièrement sur une base expérimentale.

La chaire d'*histoire de la médecine* ne devait pas avoir de

titulaire, mais être remplie par un chargé de cours. Par une lettre du 27 février 1874, M. le Ministre de l'Instruction publique demandait au Doyen de lui désigner un candidat. Deux de nos agrégés, M. Castan et M. Batlle, s'étaient fait inscrire. L'assesseur remplissant les fonctions de Doyen avait désigné M. Batlle, qui lui avait été indiqué comme ayant fait de l'histoire de la médecine l'objet constant de ses études et de ses méditations. M. le Doyen, revenu à Montpellier pendant une vacance de l'Assemblée nationale, jugea convenable de désigner M. Castan, auteur de plusieurs publications médicales; il fit en conséquence un supplément de proposition, ce qui amena le 11 avril 1874 la nomination de cet agrégé, comme chargé du cours nouveau.

Ainsi se trouvaient pourvus les enseignements qui complètent très-heureusement ceux dont la Faculté est déjà dotée.

Le changement de chaire demandé par M. Estor amena une nouvelle vacance de la chaire de médecine légale et de toxicologie. Pendant cette vacance, M. Bertin, que son tour désignait d'ailleurs, fut chargé du cours.

Le 14 septembre dernier, la chaire a été de nouveau déclarée vacante, et vous serez bientôt appelés à désigner un nouveau titulaire.

Pendant que ces augmentations et ces changements du personnel se produisaient, M. Castan était chargé de la suppléance à la clinique médicale, du 1er au 10 mars dernier. M. Garimond était rappelé à l'activité pour trois ans, en remplacement de M. Gayraud, qui a obtenu un congé pour aller, à Quito, fonder une Faculté de médecine. Enfin, M. Serre, qui avait été institué comme agrégé stagiaire dans la section de chirurgie, est entré en exercice depuis quelques jours, laissant vacante la place de chef de clinique, à laquelle un récent concours vient d'appeler M. Roustan. M. Eustache, agrégé stagiaire, est aussi entré en fonction.

Mais si tous les événements dont je viens de retracer les prin-

cipaux traits étaient heureux ou prévus, il en est un qui nous a surpris comme un coup de foudre au milieu d'un jour serein, et que rien ne faisait prévoir. Je vous demande la permission d'en dire un mot, et de juger son importance.

Le rôle de la Faculté de médecine diffère notablement de celui des autres Facultés. Celles-ci confèrent des grades, et s'occupent de science pure, sans trop sacrifier aux applications pratiques; nous avons en France d'autres institutions, trop peu nombreuses il est vrai, où l'enseignement scientifique ou littéraire devient professionnel. Les Facultés de médecine confèrent avec le grade le droit d'exercer une profession. Le médecin doit être un savant, un praticien, ou comme on dit un *homme de l'art*. Dans sa plus haute acception, le médecin doit être un savant et plus qu'un homme exerçant une profession.

Il importe que les connaissances du médecin soient aussi solidement pratiques que sainement scientifiques. Il faut qu'il puise toutes ces connaissances dans un milieu où la vie intellectuelle coule à pleins bords et où les sciences physiques, naturelles, biologiques et médicales, soient considérées sous des faces multiples. Le régime des concours est un des moyens dont les Facultés de médecine ont toujours usé pour remuer les esprits, exciter l'émulation. Si l'on peut, si l'on doit le proscrire quand il s'agit de la nomination au professorat, où les travaux personnels sont les meilleurs moyens probatoires, il faut le conserver avec soin pour les fonctions inférieures auxquelles on aspire quand on est jeune, et qui préparent à celles-là. Jusqu'ici, sauf une seule fois, pour un seul concours, les Facultés de médecine, celle de Paris, comme les autres, voyaient concourir sous leurs yeux, soit leurs élèves, soit les personnes venues de loin. C'était pour les Facultés et pour les élèves un puissant stimulant. Or, voici que, le 8 juin dernier, une communication est faite à la Faculté d'un arrêté ministériel instituant à Paris un concours pour 28 places d'agrégés, savoir :

Le 5 décembre 1874, pour la section de médecine;

Le 14 mars 1875, pour la section de chirurgie et d'accouchements ;

Le 14 novembre 1875, pour la section des sciences anatomiques et physiques.

La Faculté, tout entière, a été vivement affectée de cette décision qui lui ravissait l'une de ses plus nobles prérogatives. Aussi, dès le 18 juin, nommait-elle une commission composée de MM. Dupré, Benoit, Moitessier, Cavalier et Estor, pour formuler une réclamation à ce sujet. Le rapport de la Commission rédigé par M. Estor a été discuté dans une autre séance, et transmis à M. le Recteur dès le 27 juin. La Faculté de Nancy formula, de son côté, une réclamation identique.

Le 17 septembre, nous arrivait la réponse de M. le Ministre: sur l'avis du Comité consultatif, l'arrêté était définitivement maintenu. Il faut espérer que le bon sens et la justice forceront un jour de revenir sur cette décision. En attendant, c'est un fait accompli, dorénavant la Faculté de médecine de Montpellier ne verra plus ces nobles luttes; toute vie de ce côté sera concentrée à Paris. Est-ce un bien? J'affirme le contraire.

J'ai le respect de l'autorité humaine, mais n'en ai pas le culte superstitieux, et sachant qu'elle peut faillir, je suis partisan du droit de remontrance qu'avaient nos ancêtres. Vous me permettrez donc de regretter profondément la mesure et l'insuccès de nos réclamations.

Je ne veux pas critiquer, Dieu m'en garde, et j'admets volontiers que l'intention qui a dicté l'arrêté était bonne et ne prétendait pas blesser un Corps respectable, qui a toujours fait son devoir. Je regrette seulement que la tendance vers l'uniformité (ce vilain masque de l'unité) soit devenu si grand, que l'on éprouve le besoin de tarir toute vie ailleurs qu'à Paris. Après les leçons de ces derniers temps, trouve-t-on donc qu'il y a de grands avantages à tout centraliser dans la Capitale? Je ne veux pas revenir sur les motifs qui ont été invoqués dans les rapports présentés par les Facultés de Montpellier et de Nancy,

mais j'ajoute qu'il n'est pas bon de n'avoir en France qu'un seul foyer. A mes yeux, la cause première du grand développement des études scientifiques que depuis longtemps on nous signale en Allemagne, tient moins aux encouragements des États et des villes, qu'à l'existence de plusieurs centres universitaires complets, richement dotés et autonomes. Là, les forces révolutionnaires ne sont point encore parvenues à briser toutes les traditions de l'ancien régime. Là, l'Université n'est pas concentrée dans une capitale, et les savants y peuvent respirer ailleurs. Les capitales sont la source principale de la faiblesse, de la misère et de la ruine des Empires. Au point de vue intellectuel, elles en sont la mort.

Je sais bien que l'on a dit, se fondant sur la juste sévérité des jurys dans deux récents concours, qu'il n'y avait pas assez de candidats en province. A qui la faute? Avant de nous le reprocher, pour nous en punir, a-t-on fait pour nos élèves et pour nous, c'est-à-dire pour l'enseignement, ce que nous demandions? A-t-on favorisé le développement des études scientifiques dans nos Facultés? A-t-on encouragé les professeurs, en leur fournissant les moyens de travailler et de poursuivre leurs recherches comme ils le désiraient? A-t-on fourni à nos élèves l'outillage d'une instruction complète? L'agrégation et le professorat lui-même constituent-ils des carrières dans notre pays?

Je veux répondre à ces questions, car un rapport de la nature de celui-ci, devant une assemblée comme celle-ci, ne doit pas être une stérile énumération de faits accomplis, et consacré à louer ce qui ne mérite pas de l'être. Il faut que ceux qui ont mission de parler parlent; qu'ils signalent le bien qui s'est fait, mais à la condition de signaler aussi le bien qui n'a pas été fait.

En commençant ce Rapport, j'ai dit que ce qui était désirable pour la Faculté, c'était, avec un personnel imposant, un magnifique outillage. Il ne m'appartient pas de parler, plus que je ne l'ai fait, du personnel enseignant de la Faculté. Il a été augmenté, chacun a fait son devoir et au delà : c'est assez. Mais

l'outillage est-il magnifique? Est-il seulement suffisant? Mettons-nous à la disposition de nos élèves tous les moyens indispensables d'instruction que réclame l'état présent de la France et de l'Europe? A-t-on mis les professeurs en situation de rendre aux élèves et à la science tous les services qu'ils ont droit de leur demander? Je réponds hardiment : Non. Après tout, la Faculté est un établissement de l'État : c'est lui qui est le maître, c'est à lui que nous obéissons, et c'est à lui que les élèves paient la rétribution scolaire. J'entends demander l'instruction gratuite : qu'on en donne d'abord pour leur argent à ceux qui paient.

« Chez nous », disait avec autant de bon sens que de vérité un savant homme autant que grand patriote (1), « chez nous l'on n'est pas difficile sur les ressources scientifiques; on se tient satisfait des moindres collections, des moindres galeries, des moindres bibliothèques spéciales. On n'alloue que des sommes chétives, pour les savants comme pour la science; on se contente de peu de chaires, rétribuées encore le moins possible. Et en même temps, on aspire à posséder *beaucoup d'élèves* ». Le tableau n'est que trop vrai. S'agit-il de fonder un établissement de haut enseignement, on se demande d'abord si l'on aura beaucoup d'étudiants, comme si ceux-ci étaient faits pour l'établissement, et non l'établissement pour eux. Grand Dieu ! mettez vos universités n'importe où, dotez-les bien, outillez-les grandement, et vous aurez des élèves plus qu'il n'en faudra.

Sans doute, la France en deuil, appauvrie et malheureuse, fait ce qu'elle peut, et elle le fait avec dévouement. Mais il paraît que l'on peut disposer de ressources que nous ne connaissons pas, puisque le Ministère de l'Instruction publique a donné son approbation à un projet de création de plusieurs Facultés de médecine. Un des agrégés de la Faculté a publié, sur ce sujet,

(1) M. le baron Guerrier de Dumast, Correspondant de l'Institut.

un important mémoire. M. Jaumes a presque tout dit ce qu'il fallait dire. Ce ne sont pas de nouvelles Facultés qui sont nécessaires. Ce qu'il faut, c'est de ne pas disséminer nos forces; c'est de ne rien faire à peu près et incomplétement; ce qu'il faut, c'est de fortifier, d'augmenter, de richement doter les centres existants, et d'en faire des universités autonomes et se suffisant à elles-mêmes. Nos forces concentrées nous conduiront à la victoire; disséminées, à une défaite presque certaine. Quand on saura au loin qu'il y a là de bons et savants maîtres, animés du feu sacré de la vérité et du bien faire, de riches bibliothèques spéciales, de vastes laboratoires dirigés par des guides éprouvés, et largement approvisionnés d'appareils et de matériaux d'expérimentation, les élèves afflueront de tous les points de l'horizon.

Ce n'est pas, pourtant, que quelques améliorations n'aient été apportées à notre outillage. Les Rapports des années précédentes ont raconté les améliorations réalisées dans les services des cliniques. Depuis longtemps le Professeur de chimie demandait, pour son laboratoire, une subvention qui lui permît d'y faire quelques changements urgents et quelques acquisitions indispensables d'instruments de recherches. M. Dupré vous a dit comment M. Bardoux, rapporteur du budget du Ministère de l'Instruction publique, s'était intéressé à cette demande. Grâce à l'intervention de M. Bardoux, l'Assemblée nationale a voté, en faveur des chaires de chimie et de physique, une somme de 30,000 fr. sur l'exercice 1874, à partager par moitié.

Pour la chaire de physique, la somme allouée devait être primitivement affectée à l'acquisition d'appareils de démonstration et d'instruments de travail. Mais le professeur, M. Moitessier, a jugé convenable de donner, avant tout, aux locaux dont il dispose, un aménagement en rapport avec leur destination. Une somme de 4,000 fr. environ a été, avec approbation ministérielle, consacrée à cette organisation. Un parquet isolé du sol a été placé dans toutes les salles, de manière à assurer la conservation du

matériel, en le préservant de l'humidité. Les vitrines, destinées à contenir les appareils, ont été remaniées et complétées. Des canalisations de gaz, d'oxygène, de vide, d'électricité, ont été établies dans les laboratoires. L'installation des locaux actuels peut être considérée comme complète ; il est seulement à regretter que leur exiguité ne permette pas d'utiliser avec profit, pour les élèves, les ressources dont dispose le cabinet de physique.

Les 11,000 francs restants ont été consacrés à l'achat d'instruments. Malgré l'apparente importance de cette somme, les acquisitions ont été relativement peu nombreuses, car les instruments de physique bien construits sont toujours d'un prix fort élevé, surtout lorsqu'il s'agit d'appareils de précision. Cependant le cabinet possède actuellement le matériel le plus indispensable. Mais si le service du cours est assuré, il manque encore bon nombre d'instruments de travail, dont le prix élevé n'a pas permis l'acquisition.

Le laboratoire du Professeur de chimie et celui de l'École pratique étaient, à certains égards, dans le dénuement le plus complet. Les instruments de recherches que l'état de la science réclame, faisaient complétement défaut jusqu'en ces dernières années. Pendant plus de dix ans, ces laboratoires se sont vus refuser un spectroscope et d'autres appareils aussi indispensables. Depuis la guerre, quelques allocations accidentelles, de peu d'importance, ont permis d'acheter un spectroscope, un microscope complet et quelques appareils de chauffage pour les hautes températures. Les locaux eux-mêmes étaient dans un état déplorable d'aménagement. Toute une série de travaux de recherches étaient impossibles dans ces laboratoires. Grâce aux 15,000 fr. votés par l'Assemblée nationale, là où rien de convenable n'existait, il y a une installation qui tend, non vers la perfection, mais vers un état plus présentable. Il n'y avait qu'un laboratoire mal installé, mal éclairé, malsain et humide, où tous les appareils de précision se dégradaient; il y a maintenant quatre laboratoires et une salle où la lumière abonde;

l'humidité a été évitée en établissant un parquet là où il y avait des dalles grossières. Le cabinet des balances est éclairé et assaini, de façon que le travail y est devenu sans danger. Des vitrines pour les instruments de précision ont été remaniées ou construites à neuf. Le chef des travaux chimiques n'avait pas de laboratoire ; il en a un, commodément et hygiéniquement installé. Dans le laboratoire de l'École pratique ont été transportées les collections de produits chimiques, qui ont été mises à la disposition des élèves. Déjà quelques appareils, des étuves, un nouveau spectroscope, des appareils de polarisation adaptés au microscope de Nachet et pour les études de polarisation rotatoire, ont été achetés. Bref, quand on le voudra, on pourra faire travailler, dans ces laboratoires, plus de 50 élèves à la fois. Il y a encore environ 6,000 fr. à dépenser : cette somme sera consacrée à l'acquisition de nouveaux appareils, à faire des approvisionnements d'ustensiles et de produits chimiques de recherches et de collections.

Les laboratoires de chimie et de physique se trouvent ainsi dans une situation moins précaire ; mais, je le dis sans détour, il faut davantage pour les placer dans une situation florissante. Je dirai plus loin ce qu'il faut de plus.

Cette année, l'Assemblée nationale a voté, à valoir sur l'exercice de 1875, pour être affecté à l'enseignement de l'anatomie pathologique et de l'histologie, ainsi qu'à la création d'un laboratoire spécial, une somme de 11,900 fr. à répartir de la manière suivante : 1,200 fr. pour le traitement d'un préparateur, 700 fr. pour un garçon de laboratoire, et 10,000 fr. pour l'installation du laboratoire et l'acquisition d'appareil et d'instruments de recherches.

En outre, et par décision ministérielle, M. Martins a obtenu pour le Jardin de botanique, à titre gracieux, en mars 1874, une somme de 1,701 fr., et le 30 juillet, une autre somme de 2,553 fr. A la même date, 500 fr. ont été alloués à M. le professeur Rouget pour le laboratoire de physiologie.

Telles sont les améliorations que j'ai à vous signaler au nom de mes honorables Collègues et au mien. Assurément, il y aurait ingratitude à le méconnaître, les locaux affectés à la chimie et à la physique ont été dotés de façon à les rendre plus dignes du grand établissement d'enseignement médical Montpelliérain. La science et nos élèves profiteront du progrès réalisé. Mais, hélas! que de choses restent à faire ou ont été oubliées ! Ce n'est pas tout que de fonder des laboratoires, il faut les entretenir; ce n'est pas tout que de créer de nouvelles chaires, il faut les rendre fécondes.

Si le Professeur de physique était à ma place, il vous dirait: qu'à côté des importantes améliorations qui ont été obtenues, il y a malheureusement à signaler de regrettables lacunes; qu'un cabinet de physique doit être l'objet de soins minutieux, d'une surveillance de tous les instants, d'un entretien continuel; qu'il n'y a pas d'établissement scientifique, de Lycée même, où le professeur n'ait à sa disposition un ou plusieurs aides pour partager avec lui ce pénible travail. Or, la Faculté de médecine a toujours été oubliée à cet égard. Depuis six ans que la chaire de physique est créée, le Professeur de physique a maintes fois demandé, l'Administration de la Faculté, la réunion des Doyens ont réclamé la création d'une place de préparateur de physique. Ces demandes, toujours appuyées par le Doyen, le Recteur, le Conseil académique, ont toujours été éludées au Ministère, de sorte que le professeur doit remplir à la fois les fonctions de l'enseignement, de préparateur de son propre cours, et bien souvent la tâche de l'homme de peine.

Écoutez maintenant un Professeur de clinique chirurgicale. A diverses questions que je lui adressais à propos de ce Rapport, M. Courty me répondit: « Quant aux améliorations réalisées dans mon service de clinique chirurgicale, j'en suis à désirer encore la construction d'une salle d'autopsie, qui pourrait être faite aisément depuis quatre ans, mais dont nous sommes encore totalement privés, car on ne peut appeler salle d'autopsie l'espèce

de cave où l'on fait un simulacre de nécropsie, et où il est impossible de constater les altérations cadavériques dont la science moderne nous a révélé l'existence. L'insuffisance absolue de cet antique local, qui ne m'est que trop démontrée tous les jours, nous a été révélée, dans une circonstance récente, à plusieurs de mes collègues et au public qui nous entourait au moment où nous avons dû faire subir l'épreuve de l'autopsie aux concurrents pour la place de chef de clinique chirurgicale. »

Écoutez encore les plaintes de M. le Professeur d'anatomie pathologique et d'histologie; il écrit à propos de son budget : « Vous remarquerez, M. le Doyen, dans l'énumération des fonds qui me sont alloués, un oubli presque monstrueux : on ne m'accorde pas un centime de frais de cours ou de dépenses pour le laboratoire. » En effet, créer un laboratoire et un cours où l'expérimentation joue un rôle si considérable, sans une subvention annuelle suffisante, c'est rendre nécessairement tout effort stérile.

Du moins, Messieurs, les anciennes chaires sont-elles mieux traitées que les nouvelles? Il serait consolant de pouvoir l'affirmer. Eh bien ! il faut le redire : au Professeur *de chimie médicale et de pharmacie*, pour un double enseignement, qui est réellement donné, il est alloué pour frais des deux cours et pour frais de laboratoire, savez-vous combien? j'ose à peine le dire : 500 fr. !! Et l'on veut être exigeant, et l'on veut que nous ayons beaucoup d'élèves, et un enseignement qui soit à la hauteur des besoins actuels ! Il y a bientôt dix-huit ans qu'il en est ainsi pour le titulaire actuel : ses réclamations ont toujours été vaines. Pourtant, c'est dans ce laboratoire qu'a été fondée la moderne industrie de l'aniline et de ces belles couleurs dérivées du goudron de houille. D'autres travaux en sont sortis. Inutiles efforts : il faut mourir à la peine ! Je le dis parce que c'est vrai et pour montrer combien les chefs de l'enseignement public savent peu tirer parti des hommes qu'ils ont sous la main : le titulaire actuel de la chaire de chimie, depuis seize ans, passe toutes ses journées dans son laboratoire : étant présent dix heures

par jour, avec un personnel suffisant de préparateurs, il lui aurait été facile de diriger les travaux de nombreux jeunes gens, en produisant lui-même davantage, étant plus et mieux aidé. Ce qui est vrai de celui-là est vrai de tous : nous ne voulons pas tirer parti de nos forces. Pourtant il importe que l'enseignement de la chimie soit développé chez nous : c'est une nécessité, car sans cela on continuera dans beaucoup de nos industries à aller chercher des chimistes en Allemagne, ce qui est un grand péril. D'ailleurs, la chimie est une science maîtresse : elle fait connaître la matière et empêche d'être matérialiste : n'oublions pas que c'est un chimiste, le plus grand des chimistes contemporains, qui a dit, dans l'éloge de Michel Faraday, ces belles et profondes pensées :

« Douter des vérités humaines, c'est ouvrir la porte aux découvertes ; en faire des articles de foi, c'est la fermer. Douter des vérités divines, c'est livrer sa vie aux hasards ; y croire, c'est lui donner son lest. »

Mais ce qui a été obtenu, il faut le conserver, l'entretenir, le développer. Que peut-on faire avec un budget de 500 fr. dans un temps où tout est si cher ? D'ailleurs, le garçon de laboratoire est obligé de faire aussi le service du laboratoire de physique ; et le maigre traitement qu'on alloue pour ce service, moins de 600 fr., à cause de la retenue, ne procure qu'un employé de médiocre valeur.

Permettez-moi de vous dire un mot de la situation de notre belle bibliothèque, si riche et qui mériterait tant de n'être pas négligée. Des renseignements qui m'ont été fournis par M. le Bibliothécaire, j'extrais ce qui suit :

Le nombre des lecteurs a été, pendant l'année écoulée, d'environ 70 par jour, sans compter les emprunts et l'usage des livres pour les cours et les professeurs.

La bibliothèque s'est accrue d'une centaine d'articles, grâce surtout à la libéralité des gouvernements, des sociétés savantes,

nationales ou étrangères, et des particuliers qui avaient déjà, dans les exercices précédents, enrichi notre importante collection. C'est principalement aux États-Unis et à l'Angleterre que nous devons nos acquisitions majeures. Je signalerai particulièrement les belles et utiles publications de l'*Institut Smithsonien*; celles du département de la guerre aux États-Unis; le précieux *Catalogue of scientific papers*, en 6 vol. in-4°, publié par la Société royale de Londres.

Nous avons reçu du Ministère de l'Instruction publique la 1re partie de l'ouvrage de Quatrefages : « Les crânes des races humaines » ; —Diez, *Grammaire des langues romanes;* les nouvelles Archives du Muséum et plusieurs recueils périodiques.

Parmi les donateurs, nous citerons MM. Bérenger-Féraud, Martins, Cazelle, Garrigou, Fonssagrives, Planchon, Jaumes.

Le département des manuscrits s'est enrichi de plusieurs volumes d'Amoreux, offerts par MM. les docteurs Fages et Masse, et de deux volumes « Notes du Priscien et de Pompeius », par M. le professeur Boucherie.

La Bibliothèque est abonnée à 27 journaux ou recueils scientifiques. Elle reçoit à titre gratuit : *les Archives de médecine navale; les Comptes-rendus de l'Académie des sciences; la Revue des sciences naturelles* que publie M. Dubrueil; *le Bulletin de la Société de géographie; la Revue des langues romanes; le Journal asiatique; la Revue des sciences médicales* (Hayem); *les Annales scientifiques de l'École normale supérieure; le Bordeaux médical; le Montpellier médical*, etc., etc.

Ici encore, après avoir mentionné rapidement les acquisitions de la Bibliothèque, il faudra ouvrir le chapitre des *desiderata* et de nos misères.

Les ressources régulières dont dispose la Bibliothèque pour les dépenses de toute nature s'élèvent à 1760 fr. La modicité de cette somme légitime les incessantes réclamations de MM. les Bibliothécaires et, il faut bien le dire, des élèves eux-mêmes,

sur lesquels, comme nous le verrons, un droit de bibliothèque est perçu chaque année et dont le chiffre s'élève au double de la somme que je viens de vous faire connaître.

Après qu'on a prélevé sur les 1760 fr. ce qui est nécessaire pour les abonnements aux journaux et recueils scientifiques, pour les reliures indispensables, pour le battage des livres et le nettoyage annuel, il reste 412 fr. 85 c. pour les nouvelles acquisitions !!! Il s'ensuit qu'avec l'insuffisance de cette somme plus que modique, pour ne pas dire dérisoire, nous ne pouvons ni acquérir les ouvrages *les plus indispensables*, ni compléter, à plus forte raison, un grand nombre de journaux scientifiques, de collections académiques nationales ou étrangères, dont nous n'avons que les premières années, ou des parties plus ou moins considérables ainsi tronquées depuis longtemps. *Il est impossible à la Faculté de tenir la bibliothèque au courant des publications nouvelles.* La Bibliothèque est même endettée d'une somme de 600 fr. qu'elle ne parvient pas à amortir.

Mais voici qui est plus grave. M. Gordon, bibliothécaire-adjoint, est parvenu, grâce à l'échange des collections des thèses de la Faculté de médecine de faire recevoir les publications de la Société royale de Londres, de la Société médico-chirurgicale de la même ville, de l'Institut Smithsonien, et les mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Eh bien ! le croirait-on ! par suite du manque d'argent, les quatre dernières années des collections des thèses de la Faculté n'ont pas pu être envoyées en échange de ces précieuses publications qui nous sont expédiées affranchies. Aurait-on le droit de s'étonner si une pareille manière d'agir amenait la cessation de relations dont la réciprocité devrait naturellement être la meilleure garantie ? Il serait désirable, au contraire, de pouvoir multiplier ces échanges et d'enrichir ainsi la Bibliothèque de nouvelles collections.

Messieurs les Bibliothécaires, qui avaient entrepris la confection d'un catalogue de nos livres par nom d'auteur, ont terminé ce grand travail. Il est du plus grand intérêt pour nous tous que

les catalogues actuels, qui sont dans un état de déplorable dégradation, soient transcrits ou imprimés. L'année dernière, M. Kühnholtz-Lordat a adressé à M. le Doyen les conditions (avec spécimen) auxquelles M. Coulet se chargerait de l'impression de ce catalogue : c'est une affaire de 4,500 fr., une affaire d'argent qui aurait pour résultat les fruits les plus heureux. — C'est encore une question d'argent qui fait que MM. les Bibliothécaires se plaignent de l'irrégularité et de la presque nullité du chauffage des salles de la bibliothèque où l'on travaille.

Mais si les professeurs et tous les chefs de service se plaignent du peu de ressources qui sont mises à leur disposition pour leurs cours, pour leurs recherches ou pour l'acquisition de livres, combien davantage ne se plaindraient-ils pas si on les consultait sur celles dont ils disposent pour l'instruction pratique des élèves!

Ce n'est pas que l'on ignore ces choses au Ministère de l'Instruction publique. Dans une circulaire récente, M. le Ministre demandait aux Doyens des Facultés des renseignements concernant la situation matérielle des établissements d'enseignement supérieur. Dans ce document, Son Excellence reconnaissait que « l'enseignement supérieur est le gardien de nos traditions scientifiques et littéraires; que c'est à cet enseignement qu'il appartient, à la fois, d'en conserver le dépôt et de l'accroître chaque jour par les travaux de ses membres; que c'est à ceux-ci de renouveler, par leurs découvertes, la fortune de l'industrie et du commerce français, en même temps que de maintenir dans les examens et dans les concours un niveau élevé, signe et garantie des fortes études ».

La même circulaire reconnait encore que, « quels que soient le zèle, le savoir et le talent des professeurs, un trop grand nombre de Facultés (M. le Ministre aurait pu dire toutes les Facultés) sont impuissantes à remplir, dans leur état présent, les obligations qui leur sont imposées à l'égard des élèves et à l'égard de la science, et qu'elles sont encore moins en mesure

de soutenir la concurrence des universités étrangères, si largement dotées par les gouvernements et par les villes ».

Oui, on sait tout cela, et c'est au moment où l'on écrit ces tristes vérités, que l'on enlève le peu de vie et d'initiative qu'on avait laissées à ces Facultés. C'est au même moment aussi que l'on songe à créer de nouvelles Facultés et d'éparpiller des ressources déjà plus qu'insuffisantes. Mais s'il y a danger de disséminer les ressources, il y a danger non moins grand d'accumuler trop d'élèves sur un même point, même à Paris : j'en trouve la preuve dans le discours que M. Charles Robert prononça devant le Sénat, le 22 mai 1868, à propos d'une interpellation fameuse. Après avoir reconnu que le Ministre, alors M. Duruy, avait dû annuler une thèse, parce que son auteur y avait développé un système physiologique, d'après lequel *il n'y a plus ni honnêtes gens ni coquins*, l'orateur cherche à exonérer la Faculté d'une accusation assurément imméritée. « Je l'avoue, dit M. Charles Robert, il a pu arriver quelquefois que les thèses n'ont pas toujours été lues attentivement par les professeurs désignés, parce qu'ils n'attribuaient pas, peut-être, à ce travail l'importance qu'il doit toujours avoir dans l'intérêt des études. Le nombre des thèses médicales subies, à Paris, dans les trois années écoulées (1865, 66, 67), s'élève à plus de 1000. Ces thèses arrivent toutes à la fois vers la fin de l'année scolaire, et, adressées par la Faculté à l'Académie en paquets manuscrits, elles ont pu échapper souvent au contrôle du Recteur. Si on considère le nombre total des thèses, en y comprenant celles du droit, de la médecine, des sciences et des lettres, on atteint, année moyenne, un chiffre de 1,800 à 2,000. » Je recommande ces aveux aux méditations des hommes spéciaux : les inconvénients de l'encombrement y sautent aux yeux. Pour un si grand personnel d'élèves, les forces et l'outillage existants, même à la Faculté de Paris, sont insuffisants. C'est là une richesse désastreuse.

Oui, on sait tout cela, et on agit comme si on ne le savait pas. Cela est profondément affligeant.

M. Bouisson, avec l'autorité de son talent et de sa position, a répondu aux questions de la circulaire, d'où j'ai extrait quelques lignes, par un Rapport longuement motivé, de 46 pages in-folio, envoyé au Ministre le 31 mai dernier.

Moi-même, considérant une face de la question, j'avais, dès le 15 janvier, saisi la Faculté d'un projet qui aurait permis, s'il avait été réalisé, de fournir à nos élèves les moyens de travailler dans nos laboratoires. La Faculté ayant donné son approbation à ce projet, j'ai rédigé un Rapport, qui a été adressé à M. le Ministre le 4 février : il est terminé par la proposition de décret que voici :

Article premier. — Les rétributions obligatoires dans les Facultés de médecine sont augmentées d'une somme de 150 fr. par année, perçue par trimestre et d'avance, savoir : trois dixièmes pour chacun des trois premiers trimestres de l'année classique, un dixième pour le quatrième.

La rétribution est exclusivement applicable aux études pratiques et aux manipulations des ayants-droit.

Art. 2. — Le Doyen de la Faculté et les professeurs, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'organisation des travaux pratiques.

Art. 3. — Les élèves sont obligés de s'exercer aux travaux pratiques organisés dans la Faculté, aux jours et heures indiqués par le réglement.

Art. 4. — L'assiduité des élèves sera constatée par un registre sur lequel ils signeront avant chaque séance, et contrôlée par des interrogatoires fréquents, dont il sera tenu compte aux examens de fin d'année. Trois absences non sérieusement motivées emporteront la privation d'une inscription.

Ce Rapport a été classé au Ministère, et les choses en sont restées là. Mon projet avait pourtant l'avantage de créer, au profit des études pratiques, dans la Faculté de Montpellier, un fonds de 48,000 fr.; de surveiller les études de nos élèves en les diri-

geant, etc. Ce que je demandais n'était pas une innovation, puisque dans les Écoles de pharmacie le même système fonctionne parfaitement. Je vous demande la permission de vous recommander cette affaire, Messieurs. Je ne vois pas d'autre moyen, sans grever le budget de l'État, de servir nos élèves comme nous en avons le devoir. Il est juste que ceux qui le peuvent contribuent à l'instruction de leurs enfants. Cela est si bien compris qu'une loi de finances, votée le 29 décembre 1873, porte qu'un supplément de droits de 10 fr., destiné à créer un fonds commun pour les bibliothèques des Facultés, sera perçu, chaque année, à partir du 1er janvier 1874, sur chaque première inscription prise dans toutes les Facultés de l'État. Cela produit, dans la Faculté de médecine, 3,750 fr. pour 375 premières inscriptions de l'année. Il n'y aurait pas plus de difficulté à créer le fonds des études pratiques, et cela au grand profit des élèves, des familles et de la France.

Telles sont, Messieurs, les pensées que m'ont suggérées les derniers événements concernant les concours d'agrégation. Voilà dans quelles conditions déplorables nous sommes forcés de combattre toujours, de vaincre quelquefois. Nos santés compromises et nos efforts méconnus sont le plus souvent le prix de nos luttes.

Pourtant, nous ne sommes pas responsables d'un état de choses que nous n'avons pas créé.

Les Facultés ne sont pas consultées, lorsqu'il s'agit de leurs moyens d'action; et leurs vœux, quand elles en émettent, ou leurs réclamations, sont comme non avenus. Sans doute on les vise, mais pour les écarter.

On ne nous met pas d'entraves apparentes, mais on nous marchande ou l'on nous refuse le pain qui fait vivre, et l'on nous crie : Marchez, progressez. Dans l'état présent, un professeur est comparable à un général d'armée à qui l'on montrerait l'ennemi à culbuter, et à qui l'on refuserait et les soldats et les munitions.

Quelle est la cause de si grands maux? Que faut-il faire?

Récemment, dans un vigoureux langage qui n'appartient qu'à lui, un de nos plus distingués compatriotes lorrains, M. le baron Guerrier de Dumast, disait, après la chute de Strasbourg, réclamant pour Nancy notre Faculté-sœur :

« Lorsque le Premier Consul, devenu un César, se mit à refaire, non pas des *Universités* (il était trop centralisateur et trop *caporal* pour cela), mais de ces mécanismes *quelconques* qu'il baptisa bizarrement du nom impropre d'*Académies*, le conquérant imagina de faire desservir tout le Nord-Est par un seul *atelier d'enseignement supérieur ;* il daigna conserver en cette qualité Strasbourg, ville savante, dont il supporta *hors de Paris* l'existence universitaire, parce qu'elle avait un pied sur l'Allemagne.... Ne revenons pas là-dessus, car, hélas! les faits ont terriblement changé!!!... »

La sagesse de nos ancêtres avait mieux compris les conditions du progrès intellectuel et politique. Et puisque j'ai l'honneur de parler en présence du savant historien de la *Commune de Montpellier,* je dirai, sans crainte d'être contredit, que cette sagesse savait qu'il y a des régions en France, et, dans son respect de la liberté humaine autant que de sa dignité, elle ne se souciait pas de tout vouloir violemment façonner sur le même modèle. Il y avait l'université de Montpellier, comme il y avait celle de Pont-à-Mousson. L'université de Paris faisait bien, les autres faisaient bien et ne se nuisaient pas. On n'éprouvait pas le besoin de n'approuver que ce qui vient de Paris, comme de recevoir docilement les modes et les révolutions qui s'y font. La France était assez intelligente alors pour savoir ce qu'elle voulait. L'esprit frondeur des Parisiens pouvait bien se moquer des provinciaux : ceux-ci ne se moquaient pas et se bornaient à être utiles. Surtout on ne se dénigrait pas. C'est singulier, ici, à Montpellier, nous avons l'honnêteté de ne pas rabaisser ce qui s'accomplit ailleurs. Quel avantage veut-on retirer pour la France à faire croire qu'on ne vit qu'à Paris? L'erreur des gouvernements,

c'est d'avoir concentré dans une même ville, appelé vers elle toutes les ressources, toutes les énergies et toutes les ambitions. Ah! craignons que le jour où il n'y aura plus de haut enseignements que dans la Capitale, notre décadence ne soit prochaine et irremédiable.

Non: il n'est pas bon qu'il n'y ait qu'un seul foyer de lumière en France, comme il n'est pas bon qu'il n'y ait qu'une armée et qu'une citadelle. L'armée battue et la citadelle prise, tout est perdu.

Les représentants de la France ont placé le Parlement hors de la Capitale. Je voudrais toutes les Facultés hors de Paris. Dans la grande ville il n'y aurait que des Écoles de perfectionnement; l'on n'y arriverait que devenu homme, muni de diplômes, capable de profiter des ressources qui y sont accumulées et des leçons des Maîtres qui peuplent les académies. Loin donc d'amoindrir systématiquement les centres encore existants de haut enseignement au profit d'un seul, qui mourrait bientôt de pléthore, il faut les fortifier au profit de celui-là pour l'empêcher de mourir.

Déjà les conséquences de la trop grande concentration de tout mouvement scientifique à Paris se sont révélées à quelques observateurs. Ecoutez le cri poussé par l'un d'eux, au lendemain de nos désastres :

« Le temps n'est plus, dit-il, où l'École polytechnique et le Muséum donnaient à l'Europe cette pléiade dans laquelle les noms de Prony, Malus, Biot, Gay-Lussac, Poisson, Dulong, Fresnel, Geoffroy Saint-Hilaire, Cuvier, Haüy, Brongniart, brillaient d'un si vif éclat. » Qui parlait ainsi? Quelqu'un de non suspect: un ancien élève de l'École normale, aujourd'hui professeur en Sorbonne, directeur de cette même École normale et membre de l'Institut, M. Pasteur. Et, l'auteur le faisait justement remarquer, sans quelques personnalités d'élite ou de génie, sorties du sein de la nation sans avoir passé par les écoles de l'État, la science française était sérieusement menacée. J'ajouterai que

ceux qui ont fondé l'École polytechnique et l'enseignement du Muséum, aussi bien que plusieurs des grands hommes énumérés par M. Pasteur, étaient tous des savants formés sous le régime de liberté qui florissait avant la Révolution. Laplace, Berthollet, contemporains et amis de Lavoisier, Monge, Biot, Cuvier, Haüy, Ampère, dataient de l'ancien régime avec Chaptal. On médit beaucoup trop d'une époque qui a fondé nos grandeurs scientifiques et nationales.

Vers le même temps, un autre Académicien, professeur en Sorbonne et à l'École normale, disait en pleine Académie des sciences :

« L'organisation libérale des universités allemandes a été mise au service de passions haineuses dirigées contre notre pays. Aussi, dit-on de tous côtés, et avec raison, que c'est par la science que nous avons été vaincus. La cause en est dans le régime qui nous écrase depuis quatre-vingts ans, régime qui subordonne les hommes de la science aux hommes de la politique et de l'administration ; régime qui fait traiter les affaires de la science, sa propagation, son enseignement et son application par des corps ou des bureaux où manque la compétence, et par suite l'amour du progrès. » Et M. Henry Sainte-Claire Deville demandait que l'Académie des sciences mît à l'étude les questions d'organisation du haut enseignement. C'est à ce propos que M. Dumas a dit ce que je vais rapporter :

« La création d'un Ministère de l'Instruction publique a réduit successivement, dans notre enseignement, le rôle des hommes d'étude et élargi la part de l'administration. Elle a rendu mobiles et instables des plans d'études dont la durée doit constituer le caractère essentiel, et elle a soumis aux variations de la politique l'existence des maîtres de la jeunesse, qui, pour produire tout ce que le pays en attend, a besoin de calme et de stabilité.... La centralisation administrative, appliquée à l'Université, a énervé l'enseignement supérieur.... Avant notre première révolution, les universités françaises étaient indépendantes,

comme le sont aujourd'hui celles des autres pays... Rendons à nos universités, sous la surveillance de l'État, et au besoin avec ses subventions, cette indépendance dont elles jouissaient avant notre première révolution. Les grands hommes que cette époque a vu surgir sont autant de glorieux témoins qui attestent, devant l'histoire, la force des études et la vigueur de la discipline de ce libre enseignement de nos pères. »

Les Facultés ne sont donc pas coupables du malaise que tout le monde constate. Elles n'existent véritablement pas comme corps ; il y a en elles autant d'intérêts distincts qu'il y a de titulaires de chaires. Il n'y a plus de doctrine commune, de tradition qui donne de la fixité et une direction aux études. Il n'y a qu'un enseignement sans Dieu au sommet. Ces défauts jettent le trouble dans les jeunes intelligences qui ne savent à qui croire. Il y a une Faculté pourtant qu'il faudrait protéger et défendre : c'est celle qui, « fidèle encore aux enseignements élevés du spiritualisme pratique, combat avec lui toutes les erreurs dangereuses et accueille toutes les vérités utiles, en leur demandant leurs titres plutôt que leur origine. Avec lui, elle console l'homme dans ses faiblesses, en lui montrant sa force et relevant sa dignité. Une pareille École, qui sait associer aux grandeurs du présent toutes les grandeurs du passé, devrait être sûre de son avenir et mériter plus que de la sympathie. » De ces paroles qu'un collègue aimé, M. Boyer, prononçait dans une circonstance analogue à celle où je me trouve, j'aime à rapprocher le témoignage qu'un Recteur, M. Donné, rendait à la Faculté de médecine dans une séance publique de Rentrée. « L'ébranlement des opinions, disait-il, et des systèmes en médecine, l'hésitation et le doute qui ont succédé aux affirmations tranchantes des anatomo-pathologistes exclusifs, tout dans les circonstances présentes est favorable à l'École de Montpellier, parce que seule elle est une véritable École, au sein de laquelle l'esprit se repose des fatigues d'un scepticisme décourageant. Tout porte vers vous, — disait-il aux membres présents de l'École —, tout porte vers vous si vous

savez entretenir le feu sacré dans votre sein, si la vie s'y montre avec la surabondance de jeunesse et la vigueur de l'âge mûr; si vous offrez aux adeptes avides de connaissances la solide nourriture des faits, vivifiés au souffle spirituel de vos doctrines. »

La Faculté de médecine n'a pas failli à sa tâche ; elle s'est maintenue au rang élevé que son passé lui assigne. Ce rang, elle l'élèverait, sans aucun doute, si ses vœux étaient enfin exaucés. Mais, du mal dont elle souffre, tout le haut enseignement pâtit en France. Que faut-il faire? Se mettre à l'œuvre, et se souvenir que l'argent prêté au haut enseignement est remboursé par lui avec usure en richesse, en considération et en force nationale.

« Il dépend encore de nous, — disait naguère un noble et vigoureux esprit dont j'ai déjà cité le ferme langage, — il dépend encore de nous de reprendre dans le monde, sur les terrains scientifiques et philologiques, notre ancien rôle de *leaders*. Mais à charge de commencer par en avoir vraiment envie.

» Il s'agit de vouloir, enfin, tout de bon, sortir de l'incomplet, et ne plus se contenter de l'*à-peu-près*.

» Secouant à la fin nos torpeurs, et abjurant cette singulière timidité d'esprit qui, de notre part, fait l'étonnement du monde entier, il s'agit de mettre la main à l'œuvre, pour rebâtir l'édifice entier de l'enseignement supérieur.

» Pour le rebâtir !... comment? Mais de fond en comble; eh! mais, dans les magnifiques conditions que nécessite l'état présent de l'Europe; c'est-à-dire, de manière à satisfaire toutes les justes exigences modernes.

» Il faut, sans hésiter, réunir là, sur la noble terre de France, (l'y réunir en le perfectionnant et l'amplifiant), tout ce que possèdent, en fait de savoir, les autres nations, toute cette ampleur de professorat qu'elles possèdent, disons-nous, et qu'elles environnent d'honneurs et d'avantages dont nous sommes loin d'accorder officiellement à nos savants l'équivalence, même approximative. »

Je soumets respectueusement les diverses parties de ce Rapport au Conseil académique et à M. le Recteur. Dans ce que j'ai dit de sévère, je n'ai été mu que par l'amour de mon pays et des jeunes générations qui nous sont confiées. Appelé à l'honneur très-grand de remplir une fois (ce qui sûrement ne m'arrivera plus) les fonctions de Doyen, pendant l'absence du Savant qui préside cette séance, je n'ai pas voulu qu'on pût dire que j'ai manqué de courage pour mettre en lumière nos griefs et les misères de notre outillage scientifique.
